

CONCOURS INTERNE ET 3^e CONCOURS D'ATTACHÉ TERRITORIAL

SESSION 2024

ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC SOLUTIONS OPÉRATIONNELLES

Durée : 4 heures - Coefficient : 4

SPÉCIALITÉ : ANIMATION

INDICATIONS DE CORRECTION

Sujet :

Vous êtes attaché territorial, responsable du pôle éducation enfance jeunesse d'Admiville, commune de 30 000 habitants comprenant une proportion importante d'enfants âgés de 3 à 12 ans.

La ville est depuis plusieurs années confrontée à des difficultés pour assurer l'ouverture des activités périscolaires et extra scolaires à l'ensemble des habitants compte tenu des difficultés actuelles de recrutement dans le secteur de l'animation.

La directrice générale des services vous demande de rédiger à son attention, un rapport sur les difficultés rencontrées par les collectivités territoriales dans le secteur de l'animation, assorti de solutions opérationnelles pour le maintien d'un service public de qualité au sein d'Admiville.

Vous rédigerez ce rapport à l'aide des éléments du dossier et en mobilisant vos connaissances.

1) Présentation du sujet

Ce sujet vise à faire réfléchir le candidat sur les difficultés actuelles rencontrées par les collectivités dans le domaine de l'animation avec un focus plus spécifique sur le secteur des activités périscolaires et de mettre en avant les moyens pour développer l'attractivité du temps péri-scolaire.

Il s'agit, à travers les documents mis à disposition, d'avoir une vision globale sur les difficultés observées selon la taille de la collectivité, leur localisation et de faire un point sur les dispositifs mis en place par le ministère pour répondre à ces problématiques portant à la fois sur les difficultés de recrutement, l'évolution de la formation mais également sur les différents dispositifs : PEDT, Colos apprenantes, Plan mercredi.

Enfin, il s'agit pour le candidat de faire émerger des pistes pour renforcer l'attractivité des activités périscolaires à la fois auprès des équipes d'animation mais également auprès des parents.

2) Analyse de la mise en situation et du dossier

Document 1 : « 4 bonnes raisons de travailler dans l'animation socioculturelle » - *France Travail* - 2024 - 1 page

Ce document permet de mettre en valeur la filière de l'animation et ses différents métiers. Cela peut servir d'exemple pour une campagne de communication ou lors des entretiens professionnels avec les agents en poste pour les sensibiliser sur des évolutions possibles en interne. Ce document peut être repris dans le cadre des solutions opérationnelles

Document 2 : « Comment ranimer la flamme de l'animation ? » - *LaGazette.fr* - 22 juin 2022 - 3 pages

Cet article permet d'avoir une vision d'ensemble et synthétique des difficultés rencontrées dans le secteur de l'animation, de présenter de façon succincte les assises de l'animation, les moyens mis en œuvre et les enjeux futurs. La question de la valorisation du travail des animateurs pour sortir d'une vision restrictive d'activités dites de « garderies » pourra être mise en valeur tout comme les notions de complémentarité et continuité éducative. La formation est également évoquée en pointant les limites du BAFA, le manque de formation professionnelle et le développement d'un Bac professionnel animation.

Document 3 : « Enquête 2023 - Le périscolaire pour les primaires - État des lieux en 2023 » (extrait) - *Association des maires de France* - Octobre 2023 - 6 pages

Ce rapport permet de faire un état des lieux de l'engagement des communes sur les activités périscolaires, des modalités de mise en œuvre (encadrement), de sollicitation des différents dispositifs (plan mercredi, PEDT, Colos apprenantes...). Ce document permet au candidat d'avoir des éléments à mobiliser dans le cadre d'une première partie liée au diagnostic et des pistes pour la mise en œuvre de solutions opérationnelles sur la continuité/complémentarité éducative.

Document 4 : « Pour un renouveau de l'animation en accueils collectifs de mineurs » (extraits) - *Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports* - 22 février 2022 - 4 pages

Cette synthèse des travaux menés lors des assises de l'animation a permis de dégager 25 mesures pour apporter une réponse adaptée aux enjeux. L'édito et le contexte permettent de donner les orientations de l'état au regard des difficultés rencontrées. Le plan d'action permet d'apprécier l'ensemble des mesures et orientations afin de répondre aux enjeux. Certaines pourront être reprises pour les solutions opérationnelles ou en introduction en rappelant les financements déployés.

Document 5 : « Continuité éducative - Diagnostic 2023 » (extraits) - Gildas Bouvet et Laïna Douglas - *Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse* - 1^{er} janvier 2023 - 9 pages

Cet extrait du diagnostic sur la continuité éducative permet d'avoir une définition de cette notion qui pourra être reprise afin d'alimenter le volet des solutions opérationnelles sur le sens des missions des actions périscolaires et extrascolaires. Le volet pilotage des dispositifs est structurant également pour la seconde partie afin de développer la partie sur le pilotage des instances et les partenariats. La notion de comité de pilotage élargie pourra en ressortir tout comme la mutualisation des instances pour un diagnostic et une évaluation partagée. Enfin, le texte permet de revenir sur les différents dispositifs : colos apprenantes, plan mercredi et fait émerger des propositions de remédiation aux difficultés rencontrées.

Document 6 : « L'Inspection générale dénonce un manque de considération pour la filière animation » - *LaGazette.fr* - 21 janvier 2022 - 2 pages

Le document permet de mettre en avant les difficultés auxquelles sont confrontées les animateurs périscolaires. Compte tenu de la date de parution antérieure au communiqué de presse sur les assises de l'animation, le candidat pourra se servir de ce document comme un diagnostic. Les

manques en termes de reconnaissance du travail accompli, de difficulté à appréhender la notion de continuité éducative ainsi que le manque de valorisation salariale et la nécessité de repenser la formation professionnelle sont clairement explicités dans le document. Des liens pourront être faits avec le document de diagnostic sur la continuité éducative. La question de la refonte de la formation est également abordée.

Document 7 : « Le périscolaire, on n'en vit pas » - Rue89 Strasbourg - 29 août 2021 - 2 pages

Ce témoignage d'animateurs permet de rendre compte des difficultés auxquelles peuvent être confrontés certains animateurs pour qui ce métier constitue un emploi à plein temps : journée fractionnée, difficulté de formation, salaire. A contrario, pour un étudiant, exercer ce métier peut-être à la fois valorisant et épanouissant. On peut également observer à travers ces témoignages le fort engagement professionnel et l'implication des animateurs.

Document 8 : « Face à la crise de recrutement, la mairie de Blagnac crée un nouveau statut pour les animateurs » - LaGazette.fr - 1^{er} décembre 2022 - 1 page

Ce document permet, au-delà des éléments propres aux ressources humaines, de mettre en avant l'impact de la réforme mise en œuvre par la collectivité en termes de temps disponible pour les équipes d'animation afin de se consacrer à la formation, la préparation et les réunions partenariales. Cela permet de faire le lien avec les solutions opérationnelles visant à redonner du sens aux missions en passant par des diagnostics partagés avec l'ensemble des acteurs accompagnant l'enfant.

Document 9 : « Laurent Bonnaterre : "Nous allons ouvrir le chantier de la complémentarité des métiers de l'animation" » - Localtis - 1^{er} février 2023 - 3 pages

Cette interview met en lumière les difficultés de recrutement d'animateurs qualifiés, ayant amené la secrétaire d'état à missionner l'Inspection générale. Le document met également en lumière la création d'un comité de la filière animation réunissant les différents professionnels au sens large, hormis la CAF. L'interview permet de faire émerger des pistes d'amélioration afin de mutualiser les employeurs et les temps d'intervention permettant aux animateurs d'avoir un temps plein.

Document 10 : « Avis relatif au baccalauréat professionnel "Animation enfance et personnes âgées" » - Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et du service national universel - 11 juillet 2023 - 2 pages

Ce document permet aux candidats de prendre la mesure du fait qu'il n'existe pas de formation initiale spécifique à l'animation avant la création du baccalauréat « Animation enfance et personnes âgées » (AEPA) en 2020.

Document 11 : « Projet Educatif de Territoire de la Ville de Rouen » (extrait) - Rouen.fr - 2019 - 2 pages

Ce document présente un exemple de projet éducatif de territoire, en l'occurrence celui de la ville de Rouen. Il fait mention de plusieurs difficultés rencontrées dans le domaine, et de mesures associées.

3) Proposition de plan détaillé

Avertissement : il s'agit d'une proposition de plan. D'autres plans sont possibles, au correcteur d'évaluer dans quelle mesure le plan proposé restitue les principaux axes de questionnement et les articule de manière cohérente.

En-tête

Rappel du cadrage : le rapport doit adopter la forme suivante et reprendre les informations que le candidat trouve en première page du sujet dans la commande et la liste signalétique des documents au dossier.

Commune d'Admiville

Le 14 novembre 2024

RAPPORT

à l'attention de Madame la directrice générale des services

Objet : les difficultés rencontrées par les collectivités territoriales dans le secteur de l'animation, assorti de solutions opérationnelles pour le maintien d'un service public de qualité au sein d'Admiville

(Références : sans objet étant donné la nature du sujet)

Introduction

Rappel du cadrage : le rapport doit comporter une introduction d'une vingtaine de lignes, qui s'apparente à celle d'une composition ou dissertation (entrée en matière, reformulation du sujet, présentation de la problématique dans son contexte) et doit impérativement comprendre une annonce de plan.

Éléments pouvant être abordés en introduction :

- Certaines collectivités ont dû limiter le nombre d'enfants accueillis sur les temps du soir et du mercredi (**document 2**)
- Pénurie estimée entre 10 et 20% selon les périodes en 2021 (**document 9**)
- Mise en œuvre des assises de l'animation (**document 4**)
- Structuration d'un comité filière animation, moyens déployés (**documents 9, 10**)
- Définition de la continuité éducative et des PEDT (**document 5**)
- Précision de la commande, de la tranche d'âge, préciser la différence entre secteur périscolaire et extra-scolaire

Plan détaillé

Rappel du cadrage : le développement est organisé en parties et en sous-parties. Le plan est impérativement matérialisé par des titres comportant des numérotations en début des parties et sous-parties.

I. Des difficultés impactantes pour le déploiement d'une politique d'accompagnement des 3-12 ans en dépit d'un politique volontariste de l'état et des collectivités

A. Un secteur de l'animation en difficulté du point de vue des acteurs et des institutionnels auquel l'Etat tente de répondre

- 1) (**documents 6, 4**) : Le rapport de l'inspection générale traduit des difficultés rencontrées par le secteur de l'animation confronté à un manque de considération. Sur le volet salarial les animateurs peinent à cumuler suffisamment d'horaires pour effectuer un temps plein (820€ brut pour 20 heures). Les équipes d'animation sont également confrontées au manque de

reconnaissance de l'éducation nationale. La notion de continuité éducative semble avoir fragilisé les animateurs qui ne peuvent développer leurs savoirs faire davantage centrés sur les fondements de l'éducation populaire. Le rapport souligne également que les professionnels de l'animation sont encore perçus comme des personnels « sous qualifiés ». Les collectivités et les associations font remonter un turn-over important et des difficultés de recrutement.

- 2) Des contrats et un temps de travail subi qui ne favorise pas l'attrait de la filière (**documents 6, 9**)
Les collectivités et les associations font remonter un turn-over important et des difficultés de recrutement. Le recrutement sous contrat en CDD favorise la mobilité des agents. Le temps partiel subi est également un frein.
- 3) Des formations insuffisantes. (**documents 4, 7, 10, 11**)
Les professionnels animateurs et employeurs pointent une problématique de formation. Les employeurs ont du mal à sortir d'une logique de formation au-delà du prisme du BAFA/BAFD nécessaire à l'ouverture des accueils de loisirs. La formation professionnelle reste peu investie. Le BPJEPS reste encore inaccessible pour de nombreux professionnels. Le nouveau baccalauréat « Animation, enfance et personnes âgées » va dans le bon sens et pourrait être davantage développé en cohérence avec les besoins.
- 4) Des assises de l'animation pour répondre aux besoins et aux attentes en 2022 (**document 4**)
Face à la pénurie, des assises de l'animation se sont tenues au premier trimestre 2022 débouchant une vision et une ambition traduite autour de 3 axes déclinés en 25 propositions. Il est fait état d'un montant global d'investissement de l'Etat à hauteur de 64 millions pour les collectivités qui s'inscrivent autour du plan mercredi et pour la formation professionnelle. La notion de complémentarité éducative semble se développer au détriment de la continuité éducative qui semblait être difficilement appréhendable par les professionnels de l'animation.

B. Des difficultés persistantes et des dispositifs d'accompagnement à mobiliser

- 1) L'échelon communal privilégié (**document 3**)
Dans son rapport de 2023 sur le périscolaire pour les primaires, l'AMF dresse un état des lieux de l'implication des communes. On note des collectivités se déclarant plus compétentes sur les temps péri et extra scolaires par rapport à l'enquête de 2018. La majorité des communes ont opté pour le retour à la semaine de 4 jours (90%). La grande majorité des communes organisent un accueil collectif sur le temps périscolaire. Le temps du mercredi complet est principalement mis œuvre dans les collectivités de + de 2000 habitants. Idem pour les activités pendant les vacances scolaires. Concernant l'accueil du mercredi, la majorité des collectivités ont opté pour un accueil déclaré et par conséquent la tarification dégressive qui s'applique.
- 2) Plan mercredi et PEDT des outils en perte de vitesse ou peu sollicités (**documents 3, 5, 11**) en revanche les colos apprenantes semblent plébiscités
Bien que reconnu comme un outil permettant de renforcer la complémentarité avec le temps scolaire et d'assurer la coordination des acteurs locaux les PEDT ne couvrent plus que 9.000 communes contre le double en 2017. La fréquentation des accueils de loisirs labellisés Plan mercredi ne représente que 15% des élèves scolarisés et 23% des collectivités ayant répondu à l'enquête de l'AMF. Les opportunités de dérogation au taux d'encadrement ne semblent pas être une volonté première des collectivités pour signer un PEDT. Certaines collectivités signataire du dispositif n'y recourent pas.

- Le dispositif « Colos apprenantes » a été lancé en 2020. Ce sont des séjours labellisés permettant le renforcement des apprentissages. Public cible : mineurs à partir de 3 ans, QPV, ZRR, ASE. 80.000 bénéficiaires en 2022.
- 3) Des dispositifs, PEDT colos apprenantes, néanmoins valorisés pour leur capacité à structurer les modalités d'accompagnement (**documents 2, 5**), cadre pertinent pour le développement de la continuité éducative, la coordination des actions et l'articulation des différents temps de l'enfant. Création d'instances multi partenariales : GAD, Schémas départementaux des services.
- 4) Le nombre de diplômés BAFA ne constitue pas la seule variable d'ajustement des difficultés rencontrées (**document 9**). Certains animateurs recrutés n'exercent ce métier que sur un temps très court durant l'été ou en tant que vacataires. Néanmoins, d'après les dernières données, le nombre de diplômés semble repartir à la hausse. Le développement d'un Bac professionnel animation (**documents 2 et 10**) pourra permettre l'arrivée de nouveaux profils sur le marché du travail. L'inspection générale préconise également de revoir les formations proposées par le CNFPT pour redonner du sens aux métiers de l'animation. (**document 6**)

II. Favoriser l'attractivité des activités péri et extra scolaires d'Admiville

A. Le pilotage d'une démarche participative et concertée

- Désignation d'un chef de projet en charge du pilotage des instances relatives à l'attractivité du secteur périscolaire.
- Développer les instances de pilotage autour de la thématique de la complémentarité/continuité éducative. Instance multi partenariale organisée en comités de pilotages et comités techniques. Les comités de pilotage seront présidés par le Maire ou l'adjoint à l'enfance et se tiendront à minima une fois par an. Les comités techniques seront trimestriels et permettront de faire un point sur un diagnostic partagé, de fixer un cadre et une méthodologie de travail pour les futurs axes de travail et les pistes à explorer. Incrire une thématique autour de la complémentarité/continuité éducative afin de fixer les objectifs du comité de pilotage (**document 5**). Faire un état des lieux des instances de pilotage actuellement mises en œuvre sur la collectivité et des différents dispositifs pour les structurer autour d'une seule instance. La collectivité devra préciser à l'ensemble des acteurs de cette instance ses orientations en termes de continuité/complémentarité éducative afin de sécuriser les interventions des professionnels.
- Evaluer l'opportunité pour la collectivité de s'engager dans les dispositifs PEDT, plan mercredi et colos apprenantes d'un point de vue financier et pédagogique (**documents 5, 3, 11**). Le sens des missions des agents doit constituer la pierre angulaire des réflexions (**document 2**).
- Réalisation d'un diagnostic partagé, à la fois qualitatif et quantitatif. Evaluer la fréquentation des activités péri et extra scolaires par quartier, classe d'âge et par période scolaire. Il sera également nécessaire d'avoir une évaluation des moyens financiers mis en œuvre et des partenariats mobilisés et mobilisables. Des rencontres avec l'ensemble de la communauté éducative seront nécessaires (**document 2**). Croiser les regards entre les animateurs et l'éducation nationale permettra de valoriser le travail de chacun, de partager les informations et d'éviter d'avoir des croyances limitantes (**document 5**).
- Un benchmark pourra être réalisé auprès des collectivités de même dimension (document 5).

- Définition de 3 à 4 objectifs clairs et atteignables à court moyen et long terme. Augmenter de 15% la participation aux activités périscolaires en 3 ans. Être en mesure d'assurer l'ensemble des activités proposées sans limiter le nombre de places, mettre en œuvre 3 actions multi partenariale éducation nationale service scolaire par an. Diminuer de 30% le taux de rotation des équipes d'animation. Mettre en œuvre deux colos apprenantes par an.

B. Mise en œuvre d'un plan global d'actions visant à valoriser le secteur auprès de l'ensemble des acteurs et des publics d'Admiville

- Plan de communication interne sur le volet ressources humaines pour indiquer que la collectivité recherche des animateurs diplômés et non diplômés permettant de mobiliser le réseau des agents municipaux. Plan de communication pour mettre en avant les réflexions menées par le secteur de l'éducation pour repenser son accompagnement des animateurs péri et extra scolaires sur le site intranet. Portrait d'agents du service éducation dans la newsletter interne permettant de valoriser le métier. Valoriser à travers une campagne d'affichage les animations mises en œuvre par la direction de l'enfance. Possibilité de réaliser un film court 5min. Utiliser les réseaux sociaux Linkedin, Facebook...
- Plan de formation : développer le BAFA citoyen dès 16 ans pour les jeunes, mise en place du dispositif « Vie ma vie au travail » permettant de faire découvrir et valoriser le secteur animation en interne. Afin de mieux accompagner les agents au cours de leur carrière, communiquer sur les différents métiers de l'animation (**document 1**) et accompagner les passages de concours et formations professionnalisaantes (BJEPS, DEJEP). Proposer des formations en format court (1 jour ou 1 matinée) par une association spécialisées sur « les besoins de l'enfant en situation de handicap », « les compétences psychosociales »... Associer les équipes de l'éducation nationale à ces formations (**document 5**) et l'ensemble des accompagnateurs de l'enfant (ATSEM, personnel de restauration, animateurs, assistants d'éducation).
- Créer un groupe de travail avec les responsables de sites pour repenser les missions des animateurs et mettre en place des emplois du temps continus. (**document 8**)
- Créer une démarche appel à projet pour mobiliser les associations locales qui viendraient proposer des activités de découverte aux enfants, qu'elles soient sportives ou culturelles.
- Développer les journées « découvertes » lors desquelles un enfant peut venir découvrir le centre de loisir une matinée.
- Favoriser l'implication des parents à travers des portes ouvertes et des soirées thématiques permettant de valoriser les actions mises en place ex : projet théâtre, danse, musique.

Conclusion

Rappel du cadrage : la conclusion est facultative. Elle peut toutefois utilement souligner l'essentiel, sans jamais valoriser des informations oubliées dans le développement.